



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 / 1 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 / 5 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00461

1 Intitulé du projet

Extension d'une carrière alluvionnaire, exploitée par la Société de Concassage et de Préfabrication de la Réunion (SCPR) au lieu-dit "Pierrefonds" sur la commune de Saint-Pierre.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCPR

Raison sociale

SCPR

N° SIRET

3 1 0 8 6 3 8 4 0 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

D'ASCOLI

Prénom(s)

Fabrice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : a) Extension inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation	Le projet est concerné par les rubriques ICPE suivantes : Carrière : 2510-1 (Autorisation) ; Station de transit : 2517-1 (Enregistrement) Installation de concassage, criblage de matériaux : 2515-1a (Enregistrement)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCPR (Société de Concassage et de Préfabrication de la Réunion), exploite actuellement une carrière, une installation de traitement des matériaux et une station de transit sur la Commune de Saint-Pierre, au niveau du secteur de Pierrefonds à l'extrémité nord-ouest de l'aéroport, en rive gauche de la Rivière Saint-Etienne (arrêté préfectoral d'autorisation n°2019-422/SG/DRECV du 5 mars 2019, complété/modifié par l'arrêté n° 2020-2134/SG/DRECV du 22 juin 2020 et par l'arrêté n°2021-2690/SG/SCOPP du 29 décembre 2021). La SCPR envisage de réaliser une extension de sa carrière sur les parcelles limitrophes CR n°22, 26, 27, 50, 56, 57, 60, 61, 392, 394, 538, 723, 724, 725 et 726. L'extension portera sur une surface d'environ 8,9 hectares dont 7,87 hectares supplémentaires pour l'extraction. Cette extension va permettre de disposer de 1 485 000 m³ de matériaux supplémentaires (soit 3 415 500 tonnes, découverte incluse). Avec une augmentation de la capacité d'extraction moyenne annuelle (+17,7%), la durée de l'exploitation, prévue jusqu'au 5 mars 2034, ne sera pas modifiée. L'installation de traitement des matériaux et la station de transit ne seront pas modifiées.

4.2 Objectifs du projet

Suite à la perte de la maîtrise foncière de la parcelle CR n°47 et de la cession de la parcelle CR n°1076 (issue de l'anciennement parcelle CR n°13), ces deux parcelles sont retirées du périmètre classé de l'installation. L'extension prévues sur les parcelles adjacentes permettra de pérenniser les activités de la SCPR dans le secteur. La remise en état de la carrière sera coordonnée à l'exploitation et les terrains réaménagés en une plateforme unique, retrouveront leur vocation agricole et/ou pourront également être utilisés dans le cadre de la mise en place des projets portés par ILEVA. En effet, une partie des parcelles CR n°32, 35, 36 et 722 est classée en zone U4déma du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre, couvrant la zone d'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets ménagers (CTVD) de la Rivière Saint-Etienne. Afin de disposer d'une plateforme de pente homogène lors de la remise en état, les terrains des parcelles CR n°48 et 388 ne seront plus remblayés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les opérations d'extraction des matériaux comportent les étapes suivantes :

- L'étape préparatoire consistant au nettoyage et au défrichage des terrains.
- L'extraction proprement dite, à l'aide d'une pelle excavatrice. La technique employée est la rétroaction du front de taille. C'est à dire que la pelle creuse et remplit les dumpers jusqu'à atteindre la profondeur de 4 m. Puis l'avancement se fait par recul de la pelle et recusement du front de taille précédemment réalisé.
- L'acheminement des matériaux vers la station de concassage localisée sur les parcelles CR n°15, 19, 229, 247, 1076 et 1077.

Les matériaux sont évacués en moyenne par 3 dumpers de 30 à 50 tonnes de charge utile.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'extraction sera réalisée à ciel ouvert, en fouille sèche, au moyen d'engins mécaniques sans utilisation d'explosif. Le principe utilisé est celui du carreau glissant de manière à réduire au maximum la surface ouverte (de manière à toujours conserver une activité agricole sur les terrains).

La carrière sera aménagée en fronts de taille successifs d'une hauteur maximale de 4 mètres avec une pente de 3V/1H et une tolérance de $\pm 0,5$ mètre.

Les cotes de remises en état seront les mêmes que les cotes de fonds de fouille, avec 0,5 mètre minimum supplémentaire de terre végétale issue de la découverte, mélangée avec des fines de lavage des matériaux.

Des talus compris entre 4 et 22 mètres de haut, avec une pente de 2V/3H (environ 34°) subsisteront après l'exploitation. Ils seront végétalisés selon le principe édicté dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du 5 mars 2019. Les pistes de circulation à l'intérieur de la carrière, ainsi que les rampes d'accès au fond de forme auront une pente de 10% maximum et une largeur de 10 m.

A la suite de la phase 1, entièrement exploitée, l'extraction des matériaux se fera en 3 phases consécutives :

- Phase 2 : 5 ans,
- Phase 3 : 5 ans,
- Phase 4 : 1,25 an (remise en état incluse).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation en (2018), ayant conduit à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du 5 mars 2019 (Arrêté n° 2019-422/SG/DRECV du 5 mars 2019).

Porter à connaissance au Préfet (2020), ayant conduit à l'Arrêté Préfectoral modificatif du 22 juin 2020 (Arrêté n° 2020-2134/SG/DRECV du 22 juin 2020).

Porter à connaissance au Préfet (2021), ayant conduit à l'Arrêté Préfectoral modificatif du 29 décembre 2021 (Arrêté n°2021-2690/SG/SCOPP du 29 décembre 2021).

Permis de construire de (2018) et modificatif de (2021) pour l'installation de traitement des matériaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface autorisée par l'AP du 29 décembre 2021	210 984 m ²
Surface en extraction selon l'AP du 29 mars 2021	179 742 m ²
Nouvelle surface autorisée après projet d'extension	299 570 m ²
Nouvelle surface en extraction après projet d'extension	260 510 m ²
Volume total extrait après projet d'extension (hors surface installation)	2 700 600 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste principalement à étendre la surface en extraction de 7,87 hectares sans modifier la durée d'autorisation et le principe générale de l'activité carrière.
L'installation Classée est autorisée depuis le 5 mars 2019.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisée à environ 400 mètres de l'Océan Indien, sur une commune littorale et n'est pas concerné par les espaces remarquables du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel que prévu par le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Le PPBE a été approuvé par le Conseil Départemental de la Réunion le 22/06/2022, puis transmis, dans le cadre de la procédure, au Préfet de la Réunion. le projet est à proximité de la route nationale 1.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR relatif aux inondations et mouvements de terrain de Saint-Pierre : parcelles concernées par une zone B2u. PPR relatif aux aléas littoraux approuvé le 24 septembre 2018
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux PPRn sont approuvés depuis le 1er avril 2016 pour celui sur les risques d'inondations et mouvements de terrain et depuis le 24 septembre 2018 pour celui sur les risques littoraux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé au niveau de l'aquifère présente dans les formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de Pierrefonds - Saint-Pierre (FRLG106). Cette masse d'eau est classée en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau depuis le réseau d'irrigation ou par un forage mis en place sur la plateforme de l'installation de traitement des matériaux. L'eau est issue de la nappe d'eau souterraine. Le volume global autorisé par l'arrêté d'autorisation du 5 mars 2019 est de 62 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas d'alimentation en eau du site par le forage, le prélèvement aura un impact très faible sur la nappe alluviale, qui se vidange dans l'océan rapidement à l'aval du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilisera la ressource en matériaux du sol. Les matériaux extraits seront envoyés vers une installation de concassage déjà autorisée pour la production de granulats.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière ne sera pas remblayée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau depuis le réseau d'irrigation (ou un forage), en électricité depuis le réseau EDF et en eau potable depuis le réseau exploité par VEOLIA. L'assainissement sur l'installation est réalisé par une fosse septique de type toutes eaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le couvert végétal est composé principalement de friches et de cultures, il sera supprimé et les matériaux extraits. Les terrains seront ensuite soit remis en culture par l'agriculteur (canne à sucre, verger), soit utilisés pour les projets d'aménagement des collectivités (ILEVA, voie des carrières, etc.). L'exploitation du site tient compte des enjeux environnementaux locaux et notamment vis-à-vis de l'avifaune marine. L'éclairage extérieur est très limité et adapté (éclairage dirigé vers le sol, etc.).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont à vocation agricole et d'aménagement selon le PLU de la commune de Saint-Pierre (zone Aaéma, apf1ma, U4déma). L'exploitation entraîne une consommation moyenne temporaire de terre agricole de 13,14 ha. Après remise en état, une perte définitive de 8,7 ha est envisagée, dont 5,1 ha occupés par la plateforme de l'installation de traitement, qui seront rendus à l'agriculture une fois sa mise à l'arrêt définitive. La perte définitive restante (3,6 ha) sera compensée par une amélioration des conditions d'exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un risque d'inondation, de submersion marine ou d'érosion relatif au recul du trait de cote. La zone de la carrière est classée en risque faible à moyen mouvement de terrain. La zone de la carrière est classée en risque de sismicité de niveau 2 (faible). Le risque cyclonique est présent comme partout ailleurs sur l'île de la Réunion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction de matériaux engendre des poussières qui peuvent être nocives pour la santé humaine. Plusieurs systèmes sont mis en place pour réduire ces émissions.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation est susceptible d'être concernée par les poussières émises par d'autres installations (autres carrières, site de l'UVE en construction, ISDND, etc.).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière et l'installation de traitement engendre un trafic : - de dumpers pour le transport des matériaux extraits vers l'installation de concassage (188 passages par jour au maximum, 94 rotations), - de camions venant chercher les granulats sur le site (372 passages par jour au maximum, 186 rotations), - de véhicules légers par le personnel de l'installation (36 passages par jour).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités d'extraction et de traitement des matériaux, ainsi que le passage des camions sont susceptibles d'engendrer des émissions sonores. Des mesures sont mises en place.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est susceptible d'être concerné par des émissions sonores provenant de la carrière voisine, de la RN1 et de toutes les futures activités sur la zone (ZAC Roland HOAREAU, etc.).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de la SCPR est positionnée à proximité de l'ISDND de Saint-Pierre qui peut engendrer des émissions d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'extraction et de remise en état seront réalisés de jour et ne nécessiteront aucun éclairage. Une partie du traitement des matériaux pourra être réalisée de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est susceptible d'être concerné par les émissions lumineuses provenant de l'ISDND à proximité.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site rejettera des eaux pluviales provenant du bassin versant amont et des surface étanches. Des système de gestion spécifique sont en place (fossés, bassins, séparateurs d'hydrocarbures, etc.).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exutoire des eaux pluviales, en bout de fossé d'évacuation, est l'Océan Indien.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendre aucun effluent en dehors des boues issues des séparateurs d'hydrocarbures et des bassins de rétention/décantation. Ces équipements sont entretenus régulièrement par une société agréée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des déchets industriels banals issus des bureaux et des boues des séparateurs d'hydrocarbures et des bassins de rétention/décantation, l'installation n'engendre aucun déchets. La découverte est épierrée, stockée en merlons et réutilisée dans le cadre de la remise en état des terrains. Les fines issues du lavage des matériaux de l'installation de concassage seront mélangées aux terres végétales préalablement décapées et utilisées dans la remise en état agricole des terrains.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remise en état prévoit la mise en place d'une couche de terre de bonnes qualités agronomiques (entre 0,5 et 1 m). A la demande des collectivités, cette couche pourra ne pas être mise en place. Cette remise en état permettra à la fois une reprise agricole et la possibilité de mettre en place des projet d'aménagement (casier de l'ISDND, etc.). Elle sera conforme à l'utilisation actuelle et future des terrains.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation engendre une perte temporaire et définitive de surface dédiée à l'agriculture. Cependant la remise en état coordonnée à l'exploitation, permettra si besoin une reprise rapide des cultures sur les terrains. Après l'exploitation de la carrière et de l'installation de traitement, les terrains retrouveront leur caractère agricole initial ou seront utilisés pour des projets d'aménagement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Projets d'exploitation de carrières (société TGBR à Pierrefonds, SORECO à Pierrefonds, autres carrière SCPR au Chemin Charrette, extension carrière de PREFABLOC AGREGATS au Chemin Charrette, SBTPL au Chemin Charrette, CONCASSAGE BEAU RIVAGE au Chemin Beau Rivage).
- Projet d'aménagement de la ZAC Pierrefonds aérodrome (renommé ZAC Roland HOAREAU).
- Projet du Syndicat mixte de Pierrefonds (SMP) Travaux de réaménagement et de mise en sécurité du réseau d'eaux pluviales.
- Projet d'extension de l'ISDND de Pierrefonds (tranche 7) exploitée par ILLEVA.
- Projet d'exploitation d'une plateforme industrielle de valorisation de déchets non dangereux des professionnels dans la ZAC Roland HOAREAU de la société VALORE.
- Projet de création d'un Pôle multi-filière de traitement de déchets non dangereux (projet d'UVE RONEVA).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 7 accompagnant ce Cerfa analyse :

- la compatibilité du projet avec les documents d'urbanismes, plans, programmes et schémas,
- les contraintes et servitudes s'appliquant au site,
- les enjeux et incidences environnementales du projet,
- les enjeux et incidences du projet sur la santé humaine.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La carrière étant en fonctionnement, le projet d'extension de la surface en extraction, ne va pas augmenter significativement les incidences actuellement observées. Elles seront déplacées sur les nouvelles parcelles. Une première analyse des enjeux environnementaux et sanitaires du projet, ainsi qu'une description des mesures envisagées pour éviter et/ou réduire les impacts a été réalisée et est annexée à cette demande.

Les principaux enjeux environnementaux et sanitaires engendrés par le projet d'extension ont été pris en compte dans son élaboration :

- limitation de l'impact sur la nappe d'eau souterraine au droit du site,
- gestion des eaux pluviales du site et limitation des pollutions aux hydrocarbures et produits stockés sur le site (huiles, flocculant/coagulant, etc.),
- insertion de l'extension de la surface extraite dans le paysage,
- gestion des émissions de poussières et de bruit par les activités d'extraction et de traitement des matériaux ainsi que par le trafic des camions.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La première analyse des enjeux environnementaux et sanitaires du projet a permis de démontrer qu'après mise en place des mesures envisagées pour éviter et/ou réduire les impacts, l'installation ne présentera aucun effet négatif significatif, d'autant plus que la carrière est actuellement en exploitation et que l'installation de traitement des matériaux ne sera pas modifiée. Des études spécifiques ont été réalisées lors de la demande d'autorisation d'exploiter de 2018 (étude paysagère, étude hydrogéologique, etc.) et dans le cadre du présent projet (études hydraulique et géologique). Les mesures mises en place permettent actuellement de limiter les impacts. Les modalités d'exploitation n'étant pas significativement modifiées, ces mesures seront adaptées pour l'extension. Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Analyse des enjeux environnementaux et sanitaires et mesures ERC envisagées pour le projet d'extension de la carrière de la SCPR à Pierrefonds.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom D'ASCOLI

Prénom Fabrice

Qualité du signataire Président

À Le Port

Fait le 2 / 0 / 0 7 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)